



Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2011, Université de Rouen. hceres-02041745

HAL Id: hceres-02041745

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041745>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADÉMIE : ROUEN

Etablissement : Université de Rouen

Demande n° S3MA12000043

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

La mention « Droit public » de l'Université de Rouen constitue l'une des quatre mentions juridiques que propose cette université, à côté d'une mention purement privatiste (mention « Droit privé ») et de deux autres mentions interdisciplinaires (mention « Droit de l'entreprise » et mention « Droit et transversalités des pratiques juridiques »). La mention « Droit public » étant, comme son intitulé l'indique, consacrée exclusivement aux études de droit public. Cette mention a su partiellement se renouveler depuis la dernière évaluation ; elle a maintenu le principe d'une formation unique, « Droit public » en première année de master, mais elle s'est diversifiée en seconde année en s'ouvrant non plus sur deux spécialités comme auparavant, mais sur trois désormais :

- Une spécialité de nature indifférenciée intitulée « Droit public approfondi interne et international ».
- Une spécialité professionnelle « Services et politiques publics ».
- Une spécialité professionnelle, nouvelle dans l'offre « Métiers de l'encadrement de l'administration ».

La mention « Droit public » entend apporter une formation juridique solide aux étudiants qu'elle accueille à travers un approfondissement des connaissances fondamentales en droit public, et une connaissance de l'action publique, aussi bien dans son contexte que dans ses effets. Elle offre également les conditions nécessaires, suffisantes pour permettre aux étudiants qui le souhaitent, soit de s'aguerrir à la recherche juridique, soit de mener une réflexion approfondie dans le domaine du droit public. La mention s'emploie enfin à préparer les étudiants qui le souhaitent aux différents concours administratifs.

La mention « Droit public », en formant des juristes de haut niveau dans le domaine du droit public et des sciences de l'administration, est de nature à permettre à ses étudiants de prétendre à des postes de direction dans la fonction publique (étatique et territoriale), mais également à des postes dans le secteur privé et parapublic. Elle prépare plus précisément :

- Aux métiers de la fonction publique nationale et territoriale, sa nouvelle spécialité se concentrant plus précisément sur les secteurs de la sécurité publique, de l'éducation et de la santé.
- Aux métiers du secteur des entreprises délégataires de services publics.
- Aux métiers de la justice administrative : avocat spécialisé en droit public, conseillers de juridictions administratives.
- Aux carrières d'enseignants-chercheurs.

Au final, l'essentiel de ses étudiants se destinent aux concours administratifs et accessoirement envisagent de poursuivre un doctorat.

Forte de ces trois spécialités, la mention entend former d'une part, des chercheurs désireux d'embrasser des carrières dans l'enseignement supérieur notamment, d'autre part, des juristes de haut niveau en droit public, capables de postuler aux différents postes de direction de la fonction publique (nationale et territoriale).

Effectifs constatés	72/69/87
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	M1 : 93 %/ 89 %/74 % M2 SPP : 100 %/100 %/100 % DPAIL : 73 %/78 %/90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	80 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

NB : Les effectifs constatés ont été établis en ne comptabilisant que les étudiants qui avaient passé les examens.

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

À titre liminaire, l'esprit d'initiative de l'Université de Rouen doit être salué dans la mesure où cet établissement est parvenu à multiplier par trois le nombre d'étudiants en droit public, alors que le droit public souffre généralement de la concurrence des formations axées sur le droit privé, souvent plus attrayantes pour les étudiants. Environ 180 étudiants (selon les informations fournies par le dossier) s'inscrivent tous les ans dans la mention « Droit public » (les deux années confondues). Ce résultat est en partie dû à une exploitation pertinente du système d'enseignement à distance dès la première année de master. Le droit public occupe ainsi une place de choix dans l'offre de formation de l'Université de Rouen, il est présent dans tous les masters de la Faculté de droit de Rouen, à l'exception d'une seule exclusivement tournée vers le droit privé.

Elle fait partie des mentions indispensables dans une faculté de droit, dès lors qu'elle constitue le faire-valoir d'une matière juridique incontournable. Cette mention relève d'ailleurs dignement ce défi, dès lors qu'elle a su se remettre en question et se renouveler pour essayer de s'adapter aux besoins du bassin socio-économique local et régional.

L'architecture de la mention est cohérente, même si la création d'une spécialité professionnelle supplémentaire est de nature à soulever des interrogations sur l'homogénéité de la mention dans son ensemble. Même s'il serait prématuré de tirer des conclusions avant d'avoir obtenu les premiers résultats concrets, il semble d'ores et déjà nécessaire de mettre en exergue deux risques :

- Le premier concerne la spécialité indifférenciée : le développement de deux spécialités professionnelles, ciblées dans leurs objectifs et finalités, est de nature à révéler encore davantage le caractère flou et parfois désordonné d'une formation trop généraliste, qui ne semble pas s'être suffisamment remise en question depuis la dernière évaluation.
- Le second risque tient aux éventuels télescopages entre les deux spécialités professionnelles qui, sur le papier, se partagent les domaines de la fonction publique, mais qui, en réalité, pourraient bien se concurrencer si les porteurs de chaque formation ne prennent pas soin d'insister sur leur singularité respective.

Il faudra attendre les premiers résultats pour savoir si la nouvelle formation s'inscrit véritablement sur le terrain de la complémentarité en déterminant, le moment venu, si elle a été ou non à l'origine d'une augmentation des effectifs globaux.

Sur ce point, le dossier est mal renseigné dans la mesure où il ne fait pas état de la concurrence que pourrait subir l'établissement en raison des formations similaires proposées par les universités voisines (Caen et le Havre), ni des effets éventuels sur l'attractivité de la formation. Il existe par exemple une autre formation de master spécialisée en droit public avec une préparation aux concours administratifs, qui est cohabilitée entre les universités de Caen et du Havre. On ignore si les porteurs des projets en ont tenu compte. Au vu des résultats obtenus, il ne semble pas



erroné de penser que la mention « Droit public » parvient à se singulariser dans l'offre régionale, en faisant preuve à la fois de dynamisme et de pragmatisme, comme en témoigne la création de la spécialité « Métiers de l'encadrement de l'administration ».

Il est à noter que les différents laboratoires ont fusionné, unissant ainsi leurs forces dans une nouvelle structure le CUREJ (dont la dénomination complète n'a pas été fournie dans le dossier) réunissant le Centre d'Étude des Systèmes Juridiques (CESJ JE 2010), le Centre de Recherche et d'Étude sur les Droits de l'Homme et le Droit International (CREDHO-DI EA 1305) et le Centre de recherche individus-justice-entreprises (CRIJE EA3231). Ces laboratoires sont membres de l'École doctorale de Droit-Normandie, commune aux universités de Rouen, Caen et le Havre. Cette école doctorale propose des colloques aux étudiants de master. En revanche, le dossier ne renseigne pas suffisamment sur les liens existants entre ces laboratoires de recherches et la mention « Droit public », au-delà du fait que les enseignants universitaires sont rattachés à l'un d'entre eux.

Les partenariats avec les milieux socioprofessionnels sont nombreux. La mention semble en effet, avoir assimilé la nécessité de créer une synergie entre la formation universitaire et les milieux socio-professionnels, afin que l'offre de formation soit le plus en phase possible avec les besoins du bassin économique local et régional. La spécialité « Métiers de l'encadrement de l'administration » s'inscrit d'ailleurs dans cette logique dans la mesure où sa création a notamment été souhaitée par certaines administrations publiques comme l'éducation nationale ou le Ministère de l'Intérieur (à travers la mission interministérielle de la formation au plan régional). De son côté, la spécialité « Services et politiques publics » associe bon nombre de partenaires publics tels que le tribunal administratif de Rouen, la trésorerie générale de Rouen, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Rouen, etc. Les collectivités territoriales accueillent volontiers les étudiants en stage, et certaines d'entre elles, notamment la région de Haute-Normandie, les convient parfois à des manifestations réservées aux professionnels.

L'ouverture internationale est en revanche pratiquement inexistante : les étudiants ne sont pas incités à la mobilité, alors qu'il existe une spécialité recherche « Droit public approfondi interne et international ». Il n'existe ni convention, ni partenariat, ni doubles diplômes. Seules peuvent être mentionnées les quelques conférences d'universitaires étrangers.

L'organisation de la maquette des enseignements du master en première année est cohérente et conforme aux prérequis que l'on peut espérer acquis par les étudiants postulant à l'une des trois spécialités offertes en seconde année. Les étudiants de première année sont préparés à poursuivre leur formation dans l'une des trois spécialités qu'offre la seconde année. Mais, la mention échappe à l'écueil d'une structure tubulaire en s'ouvrant également aux étudiants qui auraient suivi une première année dans un autre master (la candidature de ces derniers étant alors appréciée par une commission).

Les mutualisations de cours sont nombreuses dès la première année de la mention. Certains enseignements de la première année de master font l'objet d'une mutualisation avec deux autres mentions (« Droit privé » et « Droit et transversalité des pratiques juridiques »), ce qui représente plus de trois cents heures d'enseignements (CM). Au niveau de la seconde année, une mutualisation des enseignements existe pour les deux anciennes spécialités ; elle est à l'étude pour la nouvelle. Pour les spécialités « Droit public approfondi interne et international » et « Services et politiques publics », 4 enseignements font l'objet d'une mutualisation, représentant environ une vingtaine d'heures de cours. Mais, c'est surtout la spécialité « Droit public approfondi interne et international » qui a joué la carte de la mutualisation en se nourrissant également d'enseignements dispensés en seconde année dans cinq spécialités relevant des mentions de droit privé (« Droit privé » et « Droit de l'entreprise »).

Les stages occupent leur véritable place en seconde année, même si les étudiants ont la possibilité d'en faire un dès leur première année, sans que l'on sache comment cette initiative est comptabilisée pour le résultat final. Ils sont organisés sur la base d'une convention tripartite pour une durée de trois mois, avec à son terme, la rédaction d'un rapport de stage et une soutenance devant un jury dont la composition n'a pas été révélée.

L'architecture pédagogique de la mention est globalement satisfaisante. Il n'existe pas d'incohérence à signaler quant au choix des responsables des différentes formations, respectivement aux spécialités qui sont les leurs. L'équipe pédagogique est formée majoritairement par des professeurs et des maîtres de conférences, sans qu'il soit toutefois indiqué si ces derniers sont habilités à diriger des recherches (HDR) ou non. On appréciera à sa juste valeur que près de la moitié de l'équipe enseignante soit en prise directe avec le monde professionnel.

En revanche, les informations contradictoires du dossier ne permettent pas d'évaluer avec certitude la qualité de l'auto-contrôle. Il existerait pour chaque spécialité, un conseil de perfectionnement (qualifié de conseil pédagogique dans le dossier), chargé de réfléchir sur les évolutions à apporter à la formation compte tenu du bilan qui aura été dressé. Mais l'étude des spécialités individuellement, laisse apparaître qu'il s'agit encore d'un projet à l'exception notable de la nouvelle spécialité. Par ailleurs, le dossier fait état de la création d'un conseil de mention (et non de perfectionnement comme l'indique le dossier) pour apprécier les résultats de la mention. Ce conseil sera



constitué par les responsables de la mention et des spécialités, ainsi que par des professionnels et un représentant des étudiants. Le dossier n'indique pas en revanche la fréquence des réunions de ce futur conseil.

L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) apparaît très satisfaisante. La mention a mis en place un mécanisme d'enseignement à distance pour la première année et une spécialité de seconde année, « Services et politiques publics ». À cette fin, tous les cours dispensés par ces formations et les travaux dirigés sont en ligne, ainsi que des conseils méthodologiques et des conférences filmées. Un lien entre les enseignants et les étudiants est assuré via la plate-forme, les emails ou le téléphone. Des exercices sont mis en ligne avec une correction personnalisée éventuelle. Enfin, la mention propose des examens terminaux organisés à distance, sous la responsabilité des services culturels des ambassades pour les étudiants étrangers ou à l'étranger qui ne peuvent se transporter sur place.

80 % des étudiants en régime présentiel de la mention proviennent de l'Université de Rouen à l'inverse des étudiants qui suivent la formation à distance, et dont les origines géographiques sont diversifiées. Parallèlement aux enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante, des formations et de l'insertion professionnelle (OVEFIP), les étudiants sont invités, chaque année, à dresser un bilan de la formation qu'ils ont suivie. Il apparaît que les étudiants en première année de master poursuivent une seconde année de master et le plus souvent, au sein de leur université rouennaise. Établis sur la base d'une participation à 80 % des diplômés de seconde année, les résultats de l'analyse font apparaître que les étudiants ayant suivi la spécialité « Droit public approfondi interne et international » s'inscrivent en doctorat, tandis que ceux ayant suivi la formation professionnalisante réussissent leur intégration professionnelle avec des taux exceptionnels de 100 %.

- Points forts :
 - La lisibilité et la cohérence de la mention.
 - La spécialité « Services et politiques publics ».
 - L'ouverture aux TICE.
 - Un bon suivi des étudiants.

- Points faibles :
 - Un adossement à la recherche peu développé.
 - Un manque de lisibilité de la spécialité « Droit public approfondi interne et international ».
 - Une faiblesse de la dimension internationale.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'une part, de suivre avec attention l'évolution respective des spécialités « Services et politiques publics » et « Métiers de l'encadrement de l'administration », afin d'éviter les risques de télescopage éventuels, et de centrer la spécialité « Droit public approfondi interne et international » autour du noyau dur qui a toujours été le sien, à savoir la recherche. Par ailleurs, on ne saurait trop l'encourager à poursuivre les efforts importants déjà fournis pour assurer le suivi des étudiants et l'enseignement à distance.

Appréciation par spécialité

Droit public approfondi interne et international

● Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit public approfondi interne et international », de nature indifférenciée, a succédé il y a quelques années à la spécialité « Droit public approfondi ». Elle poursuivait à l'origine, principalement, l'ambition de former des juristes destinés à la recherche scientifique, et au-delà, de constituer un vivier d'enseignants en devenir. En outre, depuis 2008, elle entend également permettre aux étudiants qui le souhaiteraient, d'accéder aux carrières de l'administration publique, nationale ou locale. La particularité de cette formation est d'avoir voulu en plus intégrer le droit international dans son champ d'investigation.

Cette spécialité offre ainsi deux parcours, l'un en droit interne et l'autre en droit international, en sachant que ces parcours sont offerts, soit avec une finalité recherche, soit avec une finalité professionnelle.

Cette spécialité peut être choisie aussi bien par les étudiants qui auront suivi leur première année de master dans la mention « Droit public » que dans la mention « Droit et transversalités des pratiques juridiques ».

● Indicateurs :

Effectifs constatés	11/9/10
Effectifs attendus	12-13
Taux de réussite	73 %/78 %/90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

L'architecture de la maquette des enseignements est cohérente et logique. Les enseignements sont répartis en 4 UE :

- Un tronc commun.
- Une UE droit interne ou international selon le choix de l'étudiant.
- Une spécialisation selon le parcours choisi.
- Et enfin un stage ou un mémoire selon la finalité professionnelle ou recherche.

Le contenu de la maquette est plus discutable, fait d'un mélange de cours généralistes reprenant les fondamentaux que l'on retrouve dans les spécialités de droit public (principes généraux du droit public, droit administratif approfondi, droit constitutionnel approfondi), de droit international (principes généraux du droit international) ou de droit communautaire et d'enseignements dont la justification est parfois plus contestable. Il n'existe pas un seul enseignement qui ne soit pas mutualisé.

S'agissant de la politique des stages, il est acquis que chaque étudiant doit faire un stage de 3 mois (entre mai et juillet), dans un domaine en lien avec la finalité de la spécialité, interne ou internationale, dans le cadre d'une convention tripartite.

De bonne facture dans son architecture, cette spécialité n'est pas dénuée de défauts :

D'abord, son ouverture à une approche professionnalisante entre en concurrence avec les deux autres spécialités existantes, dès lors qu'elle est susceptible, comme les autres, de préparer aux concours administratifs. On peut ensuite douter de sa pertinence lorsque l'on constate (au vu des informations communiquées pour 2008) que les étudiants ayant choisi le parcours professionnalisant, minoritaires au demeurant, ont soit passé le concours d'avocat, soit obtenu une promotion dans la fonction publique territoriale à laquelle ils appartenaient déjà, soit été engagés dans un cabinet d'urbanisme en CDI. Or, tous ses débouchés sont similaires à ceux auxquels il est possible de prétendre avec les deux autres spécialités de la mention.



Ensuite, la dimension internationale de la formation est sujette à caution. Force est d'abord de constater que le droit international et communautaire ne représente que 1/3 des enseignements dispensés (aucun enseignement sur le droit de la Convention européenne, ni sur les politiques communautaires, ou sur le droit européen des affaires, qui serait utile pour un avocat spécialisé par exemple). On s'interroge ensuite sur la pertinence d'une telle approche, compte tenu des spécialités existantes au sein même de l'université.

Enfin, la diversité et la mixité des matières enseignées, parce qu'elles sont trop généralement appréhendées, permettent seulement un approfondissement de connaissances qui ne saurait aller toutefois jusqu'à une spécialisation.

En bref, il s'agit d'une assez bonne formation valorisant la pluridisciplinarité juridique dédiée à la recherche, mais qui doit impérativement revoir sa diversification.

- Points forts :
 - La bonne initiation à la recherche.
 - Les aspects transverses.

- Points faibles :
 - La trop grande généralité des enseignements.
 - La dimension professionnalisante est peu lisible.
 - Les effectifs faibles.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Il est indispensable de recentrer la spécialité autour d'un noyau dur unique, et de réfléchir à une logique et une finalité propres autour de la recherche. La nouvelle orientation de la spécialité, qui s'intéresse également désormais à la préparation aux concours administratifs, ne semble pas pertinente, compte tenu de ce que proposent déjà les autres spécialités de la mention en la matière.

Par ailleurs, il conviendrait impérativement de s'interroger sur la pertinence du maintien d'une formation en droit international au sein de ladite spécialité, compte tenu de l'insuffisance de la place qui y est faite dans les enseignements. Il serait souhaitable, de ce point de vue, de se rapprocher des autres spécialités existantes dans les autres mentions, afin de proposer une formation commune. Plus globalement, il serait opportun de s'interroger sur la place restant à faire dans l'offre de formation de l'établissement au droit international et européen, qui semble faible.

Services et politiques publics

- Présentation de la spécialité

La spécialité « Services et politiques publics » est une formation professionnalisante destinée à ouvrir les étudiants aux métiers qui sont en prise directe avec les politiques publiques et la gestion publique, qu'il s'agisse de la fonction publique nationale, ou territoriale, ou de la profession d'avocat (spécialisé en droit public). La spécialité entend ainsi apporter des connaissances approfondies et solides dans les matières spécifiques dont la maîtrise conditionne la capacité à assurer le suivi de dossiers spécifiques en droit public pur, tout en favorisant l'aptitude à la prise de décision dans des domaines techniques et spécifiques (responsabilité administrative, marchés publics, gestion budgétaire, contrôle de la gestion des organismes publics).

● Indicateurs :

Effectifs constatés	26/28/42/40
Effectifs attendus	45 (20 en présentiel et 25 en SEAD)
Taux de réussite	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

La spécialité « Services et politiques publics » est une excellente formation qui peut compter chaque année sur une trentaine d'étudiants, grâce notamment à son système d'enseignement à distance. Le caractère apparemment indifférencié de la formation ne doit pas faire illusion. Il s'agit d'une formation à vocation exclusivement professionnelle. 81 % des étudiants qui poursuivent cette formation préparent ainsi les concours administratifs.

Cette spécialité repose sur un volume global d'enseignements de 354 heures réparties sur 4 unités :

- Enseignements fondamentaux.
- Enseignements complémentaires.
- Spécialisation administration locale.
- Expérience professionnelle.

La maquette des enseignements est non seulement intéressante, mais également attractive dans la mesure où l'on trouve à côté de l'enseignement indispensable des fondamentaux, des cours spécifiques et novateurs tels que des cours de légistique ou d'actualisation du droit public...

S'agissant de la politique des stages, il est acquis que chaque étudiant doit faire un stage de 3 mois (entre mai et juillet) dans un domaine en lien avec la finalité de la spécialité, dans le cadre d'une convention tripartite. Il est à noter que l'étudiant est à la fois suivi par le responsable de la spécialité et un enseignant.

C'est une formation solide qui permet d'accéder, avec les meilleures chances de succès, à tous les métiers en prise sur la gestion publique, et plus largement de prétendre aux plus hautes carrières de l'administration.

● Points forts :

- Les débouchés excellents : 100 % des diplômés en emploi.
- La spécialité est reconnue des décideurs et responsables locaux.
- Les effectifs sont en constante augmentation notamment en raison de l'utilisation des TICE.
- Le bon suivi des étudiants.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandation pour l'établissement)

Il serait utile d'affirmer plus clairement la nature exclusivement professionnelle de la spécialité.

Métiers de l'encadrement de l'administration

Cette spécialité est habilitée pour une durée de 6 années à compter de l'année 2010/2011 (cf. arrêté ministériel du 26 août 2010).